



**Communication concernant la prise en compte des impacts négatifs
des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

(SFDR)

Dynasty AM prend en compte les facteurs ESG dans le cadre du processus d'investissement de ces Fonds et continue de suivre de près les développements réglementaires concernant SFDR.

Les politiques et procédures ESG de Dynasty AM sont appropriées, proportionnées et adaptées aux stratégies d'investissement de ses fonds.

Dynasty a l'intention d'évoluer prochainement sur la prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité tels que spécifiquement envisagés par le règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables (règlement (UE) 2019/2088) (« SFDR ») et les autres lois et réglementations applicables axées sur l'ESG, y compris la mise en œuvre de la législation connexe et des orientations réglementaires.

DYNASTY AM S.A.

16 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Tél : +352 2469 77 Fax : +352 26 38 45 222 www.dynasty-am.lu

Société de Gestion de Portefeuille agréée par la CSSF. Société Anonyme au capital de 500.000 €. RCS Luxembourg B 184181.